

susceptibles d'avoir été en contact avec le revêtement cutané ou les fluides corporels : une pièce au niveau du col de la veste, deux au niveau de la braguette du pantalon (braguette 1 et 2), une au niveau de l'entrejambe. Enfin, trois pièces ont été découpées dans les morceaux de tissu non identifiés (tissu 1 à 3) pouvant être un tee-shirt. Un *screening* des pièces de tissus découpées est effectué par chromatographie en phase liquide après extraction en milieu alcalin par un mélange dichlorométhane/isopropanol/*n*-heptane (25:10:65, v/v/v), séparation sur colonne en phase inverse Waters Acquity HSS C18 column (150 × 2,1 mm × 1,8 μm) et détection par spectrophotomètre à barrette de diodes et par spectrométrie de masse en tandem sur un système Xévo TQD® (Waters).

Résultats Les résultats des analyses pratiquées sur les pièces de tissus sont présentés dans le **Tableau 1**. Parallèlement, l'expertise anthropologique a permis de déterminer que la victime est un adulte de sexe masculin, âgé de plus de 60 ans, dont la stature est comprise entre 164 et 170 cm et dont le décès ne date probablement pas de plus de deux ans. Aucune trace de traumatisme expliquant le décès n'a été mise en évidence lors de l'examen anthropologique. L'expertise génétique a permis d'identifier avec précision la victime, un homme de 67 ans, inscrit au fichier des personnes disparues depuis un an et recherché par la brigade financière. Selon les informations recueillies par les enquêteurs, la victime ne suivait pas de traitement particulier et les molécules identifiées pourraient avoir contribué au décès.

Conclusion L'analyse des textiles au contact du revêtement cutané ou des fluides biologiques permet, lorsqu'aucun autre milieu biologique n'est disponible, de recueillir des informations nécessaires au bon déroulement de l'enquête. Les auteurs présentent les aspects analytiques et les limites de l'interprétation de ces cas.

Tableau 1 Résultats.

Col de la veste	Présence de tiapride, venlafaxine et tramadol
Braguette 1	Présence de tramadol
Braguette 2	Présence de tiapride et tramadol
Entrejambes	Absence de xénobiotique
Tissu 1	Absence de xénobiotique
Tissu 2	Absence de xénobiotique
Tissu 3	Absence de xénobiotique

Déclaration de liens d'intérêts Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

<https://doi.org/10.1016/j.toxac.2018.04.008>

O4

Défenestration sous l'influence de champignons hallucinogènes



N. Cartiser^{1,*}, F. Bévalot², E. Honiyglo¹, A. Franchi^{1,3}, C. Bottinelli², L. Fanton^{1,3}

¹ Institut médico-légal, hospices civils de Lyon, Lyon, France

² Laboratoire LATLUMTOX, Lyon, France

³ CREATIS CNRS UMR 5220, Inserm U1044, université de Lyon, Villeurbanne, France

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : nathalie.cartiser@chu-lyon.fr (N. Cartiser)

Objectif Les champignons hallucinogènes bénéficient d'une « bonne réputation » parmi les stupéfiants interdits en France liée à leur faible toxicité directe et l'absence de dépendance [1].

Les champignons psychoactifs les plus consommés, les psilocybes, ont pour principe actif principal la psilocybine, prodrogue de la psilocine. Actuellement, des applications thérapeutiques de la psilocybine sont étudiées dans le traitement de certaines dépressions et addictions [2]. Dans le cadre d'un usage récréatif, l'effet recherché est le plus souvent une altération des perceptions et des pensées et l'effet indésirable reporté est l'apparition d'un délire angoissant connu sous le terme « bad trip ». Les cas de comportement dangereux et décès au décours d'hallucinations sont fréquemment relayés dans les journaux ou sur internet mais rarement documentés scientifiquement. Cette étude de cas, enrichie d'une revue de la littérature, décrit les dangers de la consommation de psilocybes.

Description du cas Le soir des faits, monsieur M., 18 ans, se trouvait en compagnie de 2 camarades. Deux des participants, dont monsieur M., auraient consommé des champignons hallucinogènes, le troisième restant « sobre ». Au cours de la soirée, monsieur M. est devenu anormalement agressif, il s'est isolé dans la salle de bain, s'est déshabillé puis en est ressorti pour se diriger vers le balcon et se projeter dans le vide malgré l'intervention des témoins. L'autopsie révèle que monsieur M. est décédé des suites d'un polytraumatisme secondaire à une chute d'un point élevé. Des champignons partiellement digérés, identifiés comme étant des psilocybes, étaient présent dans l'estomac. Monsieur M. n'avait aucun antécédent médical ou psychiatrique connu, il était consommateur régulier de cannabis et de champignons hallucinogènes (psilocybes et amanites).

Méthode Une analyse toxicologique a été réalisée sur les prélèvements autopsiques consistant en un dépistage immuno-chimique urinaire (amphétaminiques, cannabis, opiacés, cocaïne, buprénorphine), un criblage large sur le sang et le contenu gastrique par GC-MS et LC-DAD/MS et une recherche d'éthanol par HS-GC-FID. L'identification et la quantification du THC et de ses métabolites ont été réalisées par GC-MS/MS. Une recherche de toxiques végétaux a été effectuée par LC-HRMS. Le dosage de psilocine a été réalisé par GC-QTOF après extraction en phase solide.

Résultats Le dépistage immuno-chimique urinaire s'est révélé positif pour le cannabis. Les concentrations sanguines correspondantes étaient : THC = 1,3 ng/mL, 11-OH-THC = 0,5 ng/mL et THC-COOH = 1,9 ng/mL. Les criblages larges n'ont conduit à l'identification d'aucune molécule, à l'exception de la caféine. L'éthanolémie était négative. La recherche spécifique de toxiques végétaux a attesté la présence de psilocine. Les concentrations mesurées étaient, respectivement, de 74 ng/mL et 1007 ng/mL dans le sang périphérique fémoral et l'urine.

Conclusion Ce cas illustre la réalité de comportements dangereux sous influence de champignons hallucinogènes, finalement peu décrits dans la littérature scientifique. Le fait d'être un utilisateur régulier, de consommer dans un environnement connu et en présence d'un accompagnateur sobre ne met pas à l'abri des conséquences, pouvant être fatales, de ces agissements irrationnels.

Déclaration de liens d'intérêts Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Pour en savoir plus

[1] Van Amsterdam J, et al. Harm potential of magic mushroom use: a review. *Regul Toxicol Pharmacol* 2011;59:423–9.

[2] Stebelska K. Fungal hallucinogens psilocin, ibotenic acid, and muscimol: analytical methods and biologic activities. *Ther Drug Monit* 2013;35:420–42.

<https://doi.org/10.1016/j.toxac.2018.04.009>